

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-064 du 23 juin 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 23 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 12 juin 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mme B. MERLIN,

MM. J.F. LALY, X. DUQUESNE, B. ROUSERE, Ph. GORGUET, D. WERBROUCK, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, E. BURDIAC, H. COPIN, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, M. BLONDEL, Ch. DAMBRINE.

M. G. ALEXANDRE, absent et excusé, a été suppléé par Mme A. LEFEBVRE,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

**Objet : Développement Economique - Modification du Fonds d'Urgence Economique du Sud Artois avec l'ajout d'une aide à la relance.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle que l'intercommunalité du Sud Artois a créé en accord avec la Région Hauts de France un fonds d'urgence pour répondre aux difficultés rencontrées par les acteurs économiques du territoire pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie COVID 19.

Monsieur le Président revient sur la gestion de ce fonds, décidé par le conseil communautaire le 14 avril 2020, confiée à l'association INITIATIVE TERNOIS ARTOIS 7 VALLEES qui pilote le comité d'agrément constitué autour de l'association, des représentants des chambres consulaires, de la BGE et de l'intercommunalité. Ce fonds, doté d'une enveloppe de 280 000 € s'adresse aux commerçants, aux artisans, et aux travailleurs non-salariés (TNS) des entreprises de 5 salariés au plus.

Monsieur le Président précise que l'aide prend la forme d'une avance remboursable à taux zéro d'une valeur maximum de 2 000 € avec possibilité de différé.

Après analyse des premiers dossiers traités et retour des entreprises, Monsieur le Président propose d'amender le dispositif mis en place.

Monsieur le Président propose d'ajouter au dispositif en place une prime de 1 000 € au titre de la relance économique qu'il apparaît nécessaire d'impulser dans le cadre de la reprise très progressive de l'économie locale.

Monsieur le Président précise que cette aide se traduirait par le versement d'une subvention de 1 000 € pour les dossiers déjà traités. Pour les dossiers à venir, l'aide de l'intercommunalité prendrait la double forme d'une avance remboursable de 2 000 € et d'une subvention à la relance de 1 000 €.

Monsieur le Président indique qu'une modification doit être apportée à la convention passée avec l'opérateur INITIATIVE TERNOIS ARTOIS 7 VALLEES qui est en charge de la gestion du fond. Une modification sera également apportée à la convention de délégation exceptionnelle signée avec la Région Hauts de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention :

- d'approuver la modification du fonds d'urgence économique en ajoutant une aide à la relance d'un montant de 1 000 € versée sous forme d'aide directe à l'acteur économique ;
- d'approuver les modifications à apporter aux conventions passées avec l'association ITA7VALLEES et la Région Hauts de France ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 23 juin 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



**2020-064 du 23/06/2020**

*Modification Fonds d'urgence COVID  
Aide à la relance...*